Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE4726-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveiln melin Ploveiln

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 23 avril 2026, se sont réunis le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Édith LE BORGNE, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Sandrine LE CAM, Marine GOURLAY.

Absents ayant donné pouvoir :

Sylvie RICHARD	à	Jean Paul LE DANTEC
Linda KERBERENES	à	Diane GAYET
Géraldine LE ROY	à	Natacha DEZILES
Arnaud PLATEL	à	Noël LE DREZEN
Jérôme LECOMPTE	à	Marine GOURLAY

Absents excusés : Hélèna LE FLOC'H

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 26

Secrétaire de séance : Diane GAYET

DE4726 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe « Pôle médical »

Rapporteur : M. Noël LE DREZEN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le compte administratif 2025 du budget principal, approuvé par délibération en date du 29 avril 2026 ;
Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 22 avril 2026 ;
Considérant que le résultat global de clôture de l'exercice 2025 s'élève à – 14 061,57 € ;
Considérant que la section de fonctionnement fait apparaître un résultat d'exécution négatif de – 94 071,18 € et la section d'investissement un résultat d'exécution positif de 80 009,61 € ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur ;

Sur proposition du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat 2025 du budget annexe « Pôle médical » comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE4726-DE

- Recettes d'investissement, compte R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 80 009,61 €

- Dépenses de fonctionnement, compte D002 – Résultat de fonctionnement reporté : 94 071,18 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 29 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.